AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Occupation temporaire du domaine public maritime à caractère économique

ACTIVITE DE RESTAURATION A EMPORTER

Commune de SAINT-MALO – Port de plaisance des Sablons

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la société Bretagne Plaisance. L'objectif est d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par une convention d'occupation temporaire du domaine public (COT), en application de l'article L 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

1- Objet de l'appel à manifestation d'intérêt :

La présente mise en concurrence a pour objet la sélection de candidats en vue de la délivrance d'une COT à caractère économique pour installer une activité de restauration à emporter sur le périmètre de la concession du port de plaisance des Sablons à Saint-Malo (se référer au plan de situation annexé au cahier des charges), de manière temporaire en fonction de l'activité événementielle et saisonnière du port de plaisance.

2- Caractéristiques de l'occupation :

Occupation d'un emplacement à terre pour l'exploitation d'une activité de petite restauration à emporter sur le port de plaisance des Sablons. La surface exacte mise à disposition sera à déterminer en fonction de l'offre du candidat.

3- Durée du titre d'occupation :

L'autorisation sera délivrée pour l'année 2026 (soit de la date de signature de la convention au 31/12/2026), sur des périodes à définir (jours/semaine/mois).

4- Constitution du dossier de candidature et modalités de remise des plis :

Le dossier de candidature est :

- à retirer au bureau du port des Sablons, 49 port des Sablons 35400 Saint-Malo (lundi au vendredi 9h/12h et 14h/ 17h30)
- ou à solliciter par mail à l'adresse suivante lucile.grosmaitre@bretagne.plaisance.bzh
- téléchargeable sur le site internet de Bretagne Plaisance : bretagne.plaisance.bzh

La liste complète des documents à fournir à Bretagne Plaisance figure dans le cahier des charges de la consultation.

Le dossier de candidature devra être transmis **avant le 27 juillet 2026, 17h00** sous enveloppe cachetée avec la mention « CONSULTATION RESTAURATION A EMPORTER SABLONS – NE PAS OUVRIR » :

- par remise directe au bureau du port des Sablons aux horaires suivants : 9h/12h et 14h /17h, contre attestation.
- ou adressé par lettre recommandée avec accusé réception, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Société Bretagne Plaisance
A l'attention de Lucile Grosmaître
49, port des Sablons
35400 SAINT-MALO

5- Date de diffusion du présent avis de publicité : 13 juillet 2026